

RÈGLEMENT DU PARKING SÉCURISÉ — TRANSPORTS DELCROIX ORLÉANS

1. Objet du service

Le parking poids lourds mis à disposition par **Transports Delcroix Orléans** est un service de stationnement permettant aux conducteurs de garer leur véhicule en dehors de la voie publique, sur un site clos et équipé d'un système de sécurité.

2. Niveau de sécurité du site

Le site est équipé des dispositifs suivants :

- clôture périphérique,
- portail d'accès,
- éclairage nocturne,
- **système de vidéosurveillance passive** (enregistrement vidéo **sans surveillance humaine continue archivage 10 jours maximum**).

Aucune surveillance physique sur site n'est assurée.

La vidéosurveillance ne constitue pas une présence humaine ni une garantie d'intervention immédiate.

3. Absence de garantie contre le vol ou la dégradation

Le service proposé consiste exclusivement en la **mise à disposition d'un emplacement de stationnement**.

En conséquence :

Le stationnement sur le parking n'implique aucune garantie contre le vol, l'effraction ou la dégradation du véhicule, de la marchandise ou des effets personnels.

Transports Delcroix Orléans ne peut être tenu responsable des vols, intrusions ou dommages causés par des tiers, **sauf faute lourde prouvée**.

Cette disposition est conforme au droit français, qui impose une obligation de moyens, et non de résultat.

4. Obligations du conducteur / utilisateur

L'utilisateur du parking s'engage à :

- verrouiller son véhicule,

- activer ses systèmes d'alarme éventuels,
- sécuriser sa marchandise (rideaux/portes/bâches/plombs),
- stationner uniquement aux emplacements autorisés,
- respecter les horaires et consignes de l'exploitation,
- ne pas laisser de déchets ou marchandises au sol.

Le conducteur reste **entièlement responsable** de son véhicule et de sa cargaison pendant toute la durée du stationnement.

5. Véhicules autorisés

Sont autorisés :

- tracteurs, remorques, tautliners, bennes, plateaux, porte-chars, fourgons PL.

Sont interdits :

- **toutes citernes ADR,**
- véhicules transportant matières dangereuses,
- **remorques frigorifiques en fonctionnement.**

6. Comportement sur site

Il est interdit de :

- effectuer des réparations mécaniques,
- manipuler des produits inflammables,
- laisser tourner le moteur inutilement,
- gêner la circulation d'autres usagers,
- consommer alcool ou stupéfiants sur site.
- De faire des décroches/ Raccroche sur le site

Toute infraction grave pourra entraîner une interdiction définitive du parking.

7. Paiement et accès

Le stationnement est payable :

- par CB, espèces, chèque,
- ou ouverture de compte.
- Via les plateformes Travis ou Bosch

Arrivées après 17h :

Le conducteur doit contacter l'exploitation avant 16h pour organiser un paiement à distance et recevoir les instructions d'accès.

8. Vidéosurveillance – Respect du RGPD

Les caméras enregistrent les images pour la sécurité des biens et des personnes.

Aucune surveillance humaine en continu n'est opérée.

Les images peuvent être transmises aux forces de l'ordre en cas d'incident ou réquisition.

9. Responsabilité de l'exploitant

Transports Delcroix Orléans ne peut être tenu responsable :

- des vols ou dégradations commis par des tiers,
- des dommages causés par les autres utilisateurs,
- des intempéries ou événements extérieurs,
- d'une mauvaise sécurisation du véhicule par le conducteur.

La responsabilité de l'exploitant ne peut être engagée qu'en cas de **faute lourde** dûment établie.

10. Acceptation du règlement

L'accès au parking vaut **acceptation pleine et entière** du présent règlement.